

**IMPORTANT** : tout ou partie des présents règlements peuvent être amenés à être modifiés à tout moment.

- RESTAURANT SCOLAIRE
- GARDERIE MUNICIPALE
- CENTRE DE LOISIRS

Mise à jour le 27/06/2023

## Pour vos réservations CANTINE / GARDERIE DU SOIR CENTRE DE LOISIRS (ALSH)

Accéder à votre espace famille à l'adresse :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieLeVerger35160/accueil>



► N'oubliez pas de **faire vos réservations AVANT 9h chaque vendredi** pour la semaine suivante !

## ■ RESTAURANT SCOLAIRE



18 rue des Petites Plesses  
35160 LE VERGER  
[contact@mairie-le-verger.fr](mailto:contact@mairie-le-verger.fr)

Les repas sont préparés par un prestataire extérieur (Convivio) et ils sont servis et encadrés par le personnel communal.

Les menus sont consultables au restaurant, sur le site internet de la Mairie et l'application gratuite PanneauPocket #LeVerger

### Tarifs **RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES !**

Quotient Familial (QF)*	ENFANT VERGÉEN	ENFANT NON-VERGÉEN	MAJORATION (enfant non inscrit)
< 531	1,00 €	1,00 €	+ 4 €
531 - 813	3,31 €	4,01 €	+ 4 €
813 - 1096	4,41 €	5,11 €	+ 4 €
1096 - 1500	4,68 €	5,38 €	+ 4 €
> 1500	4,96 €	5,66 €	+ 4 €

\* fournir l'attestation de QF de la CAF à la Mairie (à défaut, le tarif maximal de 4,96 € sera appliqué ou 5,66 € pour les enfants non-vergéeens).

### Majorations, absences facturées

- **enfant non inscrit** qui se présente au repas ⇒ **majoration de 4 €** (quel que soit le QF de la famille).
- **enfant inscrit** qui ne se présente pas au repas ⇒ le repas est facturé\*

\* non facturé si l'enfant est malade (présentation d'un certificat médical ou justification écrite des parents par mail)

### **Inscriptions/désinscriptions hors délai : absence, oubli, erreur...**

Prévenir immédiatement la Mairie par mail (ou téléphone au 02 99 07 92 15 si impossibilité de faire autrement. Une confirmation écrite devra être envoyée par mail dès que possible).



→ Pour le jour même, prévenir au plus tard **AVANT 9h** (possibilité d'agir dans votre espace famille jusqu'à 9h pour vos demandes d'absence)

LES SERVIETTES DE TABLE sont fournies (en tissu pour les maternelles, en papier pour les primaires)  
LES MÉDICAMENTS ne peuvent être acceptés ou administrés au restaurant scolaire (à prendre en compte en cas de traitement de l'enfant). Horaires habituels des repas : 12h05 pour les maternelles, 12h55 pour les primaires.

# GARDERIE MUNICIPALE



4 route de Mordelles  
35160 LE VERGER  
☎ 02 23 43 15 58  
[contact@mairie-le-verger.fr](mailto:contact@mairie-le-verger.fr)

## RAPPEL

Pour la bonne organisation des services et donc la satisfaction des enfants les réservations sont obligatoires concernant la garderie

→ Accès par la cour de l'école de la Vallée du Rohuel (même local que le Centre de Loisirs)

## Horaires à la rentrée

- Matin : 7h15 à 8h20
- Soir : 16h15 à 18h45 (prise en compte à 16h30 pour les élèves de l'école Ste-Bernadette)

## Tarifs

Le quart d'heure de garderie	0,38 €
Dépassement après 18h45	3,75 € le ¼ d'heure entamé

*Toute situation de retard est signalée dès le lendemain matin à l'exécutif municipal.*

## Inscriptions/désinscriptions hors délai : absence, oubli, erreur

Prévenir immédiatement la mairie par mail (ou téléphone au 02 99 07 92 15 si impossibilité de faire autrement : une confirmation écrite devra être envoyée par mail dès que possible)



→ Pour le jour même, prévenir au plus tard **AVANT 9h** (possibilité d'agir dans votre espace famille jusqu'à 9h pour vos demandes d'absence)

NB : LA GARDERIE DU MATIN n'est pas réservable, elle apparaît sur le portail famille à titre informatif (vous avez possibilité de masquer ce service dans le planning des activités de votre espace famille).

## Etude surveillée du lundi soir et du jeudi soir = inscription garderie

16h30 à 16h55 : récréation et goûter (non fourni)

17h à 17h30 : Etude surveillée pour les primaires des deux écoles (CP au CM2)

L'étude se déroule dans les locaux de l'école de la Vallée du Rohuel.



**Afin de ne pas perturber le travail de tous les enfants présents, il n'est pas possible de récupérer les enfants participant à cette étude avant 17h30.**

Après l'étude, les enfants regagnent la garderie ou rentrent à leur domicile.

## IMPORTANT

Les médicaments ne peuvent être acceptés ou administrés pendant la garderie (à prendre en compte en cas de traitement de l'enfant).

### Goûter

Le goûter n'est pas fourni, il est à la charge des parents.

# CENTRE DE LOISIRS municipal ou ALSH



4 route de Mordelles

35160 LE VERGER

[centredeloisirs@mairie-le-verger.fr](mailto:centredeloisirs@mairie-le-verger.fr)

☎ 02 23 43 15 58 / 06 22 44 82 67

➔ Accès par la cour de l'école (même local que la garderie)



**Pour toute demande autre que la facturation, contactez votre interlocuteur unique à l'adresse [centredeloisirs@mairie-le-verger.fr](mailto:centredeloisirs@mairie-le-verger.fr) ou au 06 22 44 82 67**

## Horaires d'une journée type à titre d'information

- 7h30 - 9h30 Accueil de l'enfant, on se réveille tranquillement !
- 9h30 - 10h Rangement, préparation des activités, et blablas du matin
- 10h - 11h30 Temps d'animation
- 11h45 - 12h15 Départ de l'enfant (si matinée sans repas)
- 12h - 13h30 Repas et moment de partage
- 13h - 14h30 Départ de l'enfant (si matinée avec repas)
- À partir de 13h30 Pour les 3-4 ans, sieste échelonnée et/ou temps calme selon les besoins de l'enfant
- 13h30 - 14h30 Temps calme 5 ans et +
- 14h30 - 16h Temps d'animation
- 16h - 16h30 Goûter et moment de partage
- 16h30 - 18h30 Départ de l'enfant

**ACCUEIL DE L'ENFANT** : Attention, l'enfant peut être accueilli **uniquement pour la MATINÉE (avec ou sans repas) OU en JOURNÉE COMPLÈTE (avec repas obligatoire).**

## RÉSERVATIONS

Anticiper les réservations, c'est assurer que votre(vos) enfant(s) soit(ent) accueilli(s) dans les meilleures conditions.

## Tarifs

### MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Enfant vergéen	½ journée	Journée
Quotient familial < 531 €	6,01 €	12,02 €
Quotient familial > 531 €	7,16 €	14,33 €

Enfant non-vergeen	½ journée	Journée
Quotient familial < 531 €	6,27 €	12,57 €
Quotient familial > 531 €	7,55 €	15,10 €

**A FOURNIR**  
Attestation de  
Quotient Familial  
de la CAF  
(si inférieur à 531 €)

Les tarifs ci-dessus n'incluent pas les repas.

**REPAS pour les enfants vergéens : 4,41 € REPAS pour les enfants non-vergeens : 5,11 €**

**MAJORATION dépassement horaire après 18h30 : 3,75 € le ¼ d'heure entamé**

## Absences facturées

- enfant inscrit qui ne se présente pas au Centre de Loisirs ⇒ la réservation est facturée comme une présence\*
- enfant inscrit qui ne se présente pas au repas ⇒ le repas est facturé au tarif en vigueur\*

\* La journée et le repas ne seront pas facturés si l'enfant est malade (sur présentation d'un certificat médical ou justification écrite des parents, par mail)

## **PARTICIPATION AUX SORTIES**

Tarifs en fonction des activités proposées (indiqués dans le programme des activités du moment).



**Attention** : les familles doivent obligatoirement inscrire leurs enfants en remettant au Centre de Loisirs la fiche d'inscription ainsi que l'autorisation parentale jointes au programme d'activités.

A noter : l'accueil est tout de même assuré dans les locaux de l'ALSH les jours de sorties ou pendant les séjours pour les enfants qui n'y participent pas.

***Toute réservation non annulée 48h avant le début du service sera automatiquement facturée (y compris le repas)***

## **Inscriptions/désinscriptions hors délai : absence, oubli, erreur, changement exceptionnel**

⇒ Prévenir immédiatement le Centre de Loisirs

- par mail à l'adresse [centredeloisirs@mairie-le-verger.fr](mailto:centredeloisirs@mairie-le-verger.fr)
- par téléphone au **06 22 44 82 67**

(une confirmation écrite devra être envoyée par mail dès que possible)

**→ Pour une demande d'absence, possibilité d'agir 48h avant le début du service dans votre espace famille**

## **Règlement intérieur (annexé au présent document)**

L'inscription au Centre de Loisirs (ALSH) vaut acceptation des familles du règlement intérieur.

### **FACTURATION DES SERVICES ET PAIEMENT**

→ Vous recevrez une **facture unique regroupant tous les services** utilisés sur le mois.

Les modalités de paiement sont indiquées sur la facture. Les chèques **ANCV et CESU** sont acceptés (sauf pour les repas) : se présenter au **SGC de Montfort/Meu (Service de Gestion Comptable)**.

**PAIEMENT EN LIGNE**  
Possibilité de régler en ligne en vous connectant sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) (vous trouverez les références à rappeler sur l'avis des sommes à payer).